

Canton de Créon

Commune de
Lignan de Bordeaux

Session ordinaire

Convocation

30/03/2015

Conseillers :

En exercice 15
Présents 14
Votants 15



**Compte-rendu du Conseil Municipal
de la commune de Lignan de Bordeaux
Séance du 09 avril 2015**

L'an deux mil quinze, le 09 avril à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Lignan de Bordeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUISSERET Pierre, Maire.

Présents : M. BUISSERET Pierre, Maire, Mmes : BOSREDON Jacqueline, POLIAKOFF Audrey, CHAMPARNAUD Valérie, DEFASSIAUX Mélanie, MARK Françoise, DUQUENNOY Suzanne, MM : ALBUCHER Joël, CANTILLAC Jacques, CHAUVINEAU Benoît, BERTOLINI Gilles, BOUGAULT Jacques, DIAS Michel, TEXIER Stéphane

Absents excusés : M. RAGOT Vincent qui donne pouvoir à M. CHAUVINEAU Benoît

Secrétaire de séance : Mme DEFASSIAUX Mélanie

Approbation du Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2015

Monsieur le maire rappelle les principaux points abordés lors du précédent Conseil municipal et soumet au vote le compte-rendu qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Début de la séance : 20h30

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014

FONCTIONNEMENT

Recettes

Le montant s'élève à 643 508.25 €

Dépenses

Le montant s'élève à 527 294.05 €

L'excédent de fonctionnement 2014 s'élève à 116 214.20 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2013 de 92 635.86 € ce qui fait un résultat de clôture de 2014 de 208 850.06 €.

INVESTISSEMENT

Recettes

Le montant s'élève à 239 075.87 €

Dépenses

Le montant s'élève à 128 791.37 €

L'excédent d'investissement 2014 s'élève à 110 284.50 € auquel il faut déduire le déficit reporté de 2013 de 136 138.37 € ce qui fait un résultat de clôture 2014 en déficit de 25 853.87 €.

Le résultat de ces deux sections pour l'exercice 2014 est en excédent de 182 996.19 €

Monsieur le Maire se retire de l'assemblée. Le président de séance fait procéder au vote. Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif, Monsieur le Maire réintègre la salle et remercie les membres du conseil municipal de leur confiance.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Ce dernier est voté à l'unanimité des membres présentés et représentés.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

L'an 2015 le 30 mars, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSERET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent	116 214,20	€
	déficit		€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 002 du CA</i>)	excédent	92 635,86	€
	déficit		€
Résultat de clôture à affecter	(A1) excédent	208 850,06	€
	(A2) déficit	-	€

Besoin réel de financement la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	110 284,50	€
	déficit		€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 002 du CA</i>)	excédent		€
	déficit	136 138,37	€
Résultat comptable cumulé	excédent		€
	déficit	25 853,87	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		104 136,11	€
Recettes d'investissement restant à réaliser		121 106,66	€

Solde des restes à réaliser	16 970,55 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)	€
Excédent (+) réel de financement (R001)	16 970,55 €

Affectation du résultat de la section fonctionnement

Résultat excédentaire(A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	8 883,32 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	- €

Sous-Total (R 1068) 8 883,32 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	208 850,06 €
---	--------------

Total (A1) 199 966,74

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	- €
--	-----

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002 : excédent reporté
-	199 966,74

Section Investissement	
Dépenses	Recettes
	R001: solde d'exécution N-1
D001: solde d'exécution N-1	R1068: excédent de fonctionnement capitalisé
25 853,87	8 883,32

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014

FONCTIONNEMENT

Recettes

Le montant s'élève à 56 539.83 €

Dépenses

Le montant s'élève à 41 867.24 €

L'excédent de fonctionnement 2014 s'élève à 14 672.59 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2013 de 43 446.30 € ce qui fait un résultat de clôture de 2014 de 58 118.89 €.

INVESTISSEMENT

Recettes

Le montant s'élève à 28 324.22 €

Dépenses

Le montant s'élève à 53 576.20 €

Le déficit d'investissement 2013 s'élève à 25 251.98 € auquel s'ajout le déficit reporté de 2013 de 4 868.90 € ce qui fait un résultat de clôture 2014 en déficit de 30 120.88 €.

Le résultat de ces deux sections pour l'exercice 2014 est en excédent de 27 998.01 €

Monsieur le Maire se retire de l'assemblée. Le président de séance fait procéder au vote. Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif, Monsieur le Maire réintègre la salle et remercie les membres du conseil municipal de leur confiance.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures.

- 4- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
- 5- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 6- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Ce dernier est voté à l'unanimité des membres présentés et représentés.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

L'an 2015 le 30 mars, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSERET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

	Résultat de l'exercice	excédent	14 672.59
		déficit	
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 002 du CA</i>)	excédent	43 446.30
		déficit	
	Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent	58 118.89
	(A2)	déficit	

Besoin réel de financement la section d'investissement

	Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
		déficit	25 251.98
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 001 du CA</i>)	excédent	
		déficit	4 868.90
	Résultat comptable cumulé	excédent	
		déficit	30 120.88
	Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
	Recettes d'investissement restant à réaliser		
	Solde des restes à réaliser		-

(B) Besoin (-) réel de financement (D001)	30 120.88
Excédent (+) réel de financement (R001)	

Affectation du résultat de la section fonctionnement

Résultat excédentaire(A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	30 120.88
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	-
<hr/>	
Sous-Total (R 1068)	30 120.88
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	27 998.01
<hr/>	
Total (A1)	27 998.01

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	-
--	---

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002 : excédent reporté
-	27 998.01

Section Investissement	
Dépenses	Recettes
	R001: solde d'exécution N-1
	-
D001: solde d'exécution N-1	R1068: excédent de fonctionnement capitalisé
30 120.88	30 120.88

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET MULTIPLE RURAL

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014

FONCTIONNEMENT

Recettes

Le montant s'élève à 9 146.10 €

Dépenses

Le montant s'élève à 3 232.33 €

L'excédent de fonctionnement 2014 s'élève à 5 913.77 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2013 de 6 904.30 € ce qui fait un résultat de clôture de 2014 de 12 818.07 €.

INVESTISSEMENT

Recettes

Le montant s'élève à 5 640.71 €

Dépenses

Le montant s'élève à 5 892.85 €

Le déficit d'investissement 2014 s'élève à 252.14 € auquel s'ajoute le déficit reporté de 2013 de 5 640.71 € ce qui fait un résultat de clôture 2014 en déficit de 5 892.85 €.

Le résultat de ces deux sections pour l'exercice 2014 est en excédent de 6 925.22 €

Monsieur le Maire se retire de l'assemblée. Le président de séance fait procéder au vote. Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif, Monsieur le Maire réintègre la salle et remercie les membres du conseil municipal de leur confiance.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET MULTIPLE RURAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures.

- 7- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
- 8- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 9- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Ce dernier est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET MULTIPLE RURAL

L'an 2015 le 09 avril, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre BUISSERET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent	5 913,77
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 002 du CA</i>)	excédent	6 904,30
	déficit	
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent	12 818,07
(A2)	déficit	

Besoin réel de financement la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	déficit	252,14
Résultat reporté de l'exercice antérieur (<i>ligne 001 du CA</i>)	excédent	
	déficit	5 640,71
Résultat comptable cumulé	excédent	
	déficit	5 892,85
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		

Solde des restes à réaliser -
 (B) Besoin (-) réel de financement (D001)
 Excédent (+) réel de financement (R001)

.../...

Affectation du résultat de la section fonctionnement

Résultat excédentaire(A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	5 892,85
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	-

Sous-Total (R 1068)	5 892,85

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	6 925,22

Total (A1)	12 818,07

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) -

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002 : excédent reporté
-	6 925,22

Section Investissement	
Dépenses	Recettes
	R001: solde d'exécution N-1
	-
D001: solde d'exécution N-1	R1068: excédent de fonctionnement capitalisé
5 892,85	5 892,85

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 800 558.74 euros avec un virement à la section d'investissement de 199 292.51 euros et une réserve en dépenses imprévues de 25 000.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 555 043.20 euros.

Le conseil municipal après avoir étudié le projet de budget 2015 présenté par Monsieur le Maire et après discussion en approuve son contenu à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 101 024.78 euros avec un virement à la section d'investissement de 50 871.38 euros et une réserve en dépenses imprévues de 1 634.56 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 104 447.58 euros.

Le conseil municipal après avoir étudié le projet de budget 2015 présenté par Monsieur le Maire et après discussion en approuve son contenu à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 MULTIPLE RURAL

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 19 796.00 euros avec un virement à la section d'investissement de 50 871.38 euros et une réserve en dépenses imprévues de 800.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 67 049.11 euros.

Le conseil municipal après avoir étudié le projet de budget 2015 présenté par Monsieur le Maire et après discussion en approuve son contenu à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

DENOMINATION	BUDGET 2014
ACCA	150
AREL	200
CLUB DE L'AMITIE	150
FNACA	60
MEDAILLES MILITAIRES	35
USL	1 200
ECOLE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 600
SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE	500
LIGNAN D'ART	100
LA RANDO	150
CULTURE EN VRAC	150
TOTAL	4 295
SUBVENTION CCAS	5 000
TOTAL	5 000

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'ensemble de ces subventions aux associations ainsi qu'au CCAS.

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs et précise qu'ils seront révisables au 1^{er} janvier de chaque année.

SALLE POLYVALENTE

Pour les habitants de Lignan * location une fois par an

- pour une journée, le tarif est de 183 € l'été et 216 € l'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars
- pour un week-end, le tarif est de 295 € l'été et 328 € l'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

Pour les personnes hors Lignan

- pour une journée, le tarif est de 425 € l'été et 468 € du 1^{er} octobre au 31 mars
- pour un week end, le tarif est de 680 € l'été et 723 € l'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars.

Un chèque de caution de 780 € sera demandé lors de la location de la salle polyvalente ainsi que l'assurance responsabilité civile.

Matériel mis à disposition des locations

- Tables rectangulaires (310x70) 11 tables - 24 pers/table
- Chaises bois et bleues 68 bois 120 bleues
- Petites tables rectangulaires (110x70) 24 tables

Matériel à louer sur place pour un montant forfaitaire de 50 €

- Tables rondes (diamètre 1,50 m) 12 tabl-8/10pers/tabl
- Assiettes, couverts, verres et carafes

Après discussion et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal accepte cette proposition.

VOTE DES TAUX

Après en avoir débattu le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

Il valide le renouvellement des anciens taux soit :

- Taxe habitation 16.44 %
- Taxe foncière (bâti) 17.25 %
- Taxe foncière (non bâti) 48.96 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 20.51 %

et accepte le prélèvement Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui lui sera demandé par l'Etat.

DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

L'ancienne municipalité avait en son temps sollicité une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux de l'église et plus particulièrement pour la phase relative aux abords et à l'accessibilité de l'église (délibération n° 2013-10-29-04).

Les plannings envisagés par l'ancienne municipalité pour les travaux de restauration de l'église ne sont plus envisageables. Ainsi les travaux des abords église, objet de la précédente demande, ne pourront en aucun cas être réalisés dans les délais compatibles avec ceux relatifs à l'utilisation de cette réserve parlementaire et, de toutes les façons, ils ne bénéficieraient pas de subventions suffisantes pour être réalisable par notre petite commune.

Pour se faire il conviendrait de reporter la réserve parlementaire attribuée par courrier en date du 16 avril 2014 puisse être dédié comme prévu pour l'église de la commune mais pour les travaux prioritaires 2015 et non pour des travaux sur les abords.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire :

- à solliciter une subvention exceptionnelle affectée à l'église puisse être attribuée en 2015 aux travaux qui revêtent une urgence et une importance première puisqu'il s'agit de la sécurité des clochetons réputés dangereux et du confortement du même édifice en intervenant sur les murs et la toiture.
- et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

DESIGNATION DE MEMBRE DELEGUE AU COPIL ET AU COTECH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS

Avant désignation des membres, le maire demande au conseil municipal s'il souhaite les désigner à bulletin secret ou non.

A l'unanimité le conseil municipal décide de les désigner à main levée.

Le conseil municipal,
Après délibération, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de nommer :

Monsieur Pierre BUISSERET au Comité de Pilotage ainsi qu'au Comité Technique de la Communauté des Communes du Créonnais.

INFORMATIONS

Lancement travaux église : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de l'église débuteront le 16 avril 2015 pour se finir mi-juillet

L'ordre du jour étant achevé la séance a été levée à 21 h 00.